PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

7 février 2018

<u>PROCÈS-VERBAL</u> de la <u>SÉANCE ORDINAIRE</u> du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le <u>MERCREDI 17 JANVIER 2018, à 18 h 06 (6 h 06 pm)</u>, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers

et préfet suppléant de la MRCT

M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury

M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville

M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues

M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable

de la gestion des matières résiduelles

M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du

développement du territoire

M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines

et matérielles

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N.B.: Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 06.

<u>02-18-032A</u> Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 06 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Madame la préfète invite la mairesse de St-Bruno-de-Guigues, Madame Carmen Côté, à faire le bilan de sa présence au Sommet sur le transport aérien régional, ayant eu lieu le 2 février dernier. À la suite des commentaires de M^{me} Côté, M^{me} Bolduc fait le point sur la conversation tenue ce mercredi avec les responsables du MTQ concernant les services d'avitaillement. Pour le moment, les propositions ne rencontrent pas les attentes du milieu.

Par ailleurs, M^{me} Bolduc mentionne l'intérêt de plusieurs dirigeants d'organismes qui souhaitent rencontrer les membres du Conseil de la MRC. Ces rencontres seront planifiées selon l'évolution des dossiers traités.

<u>02-18-033A</u> Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier <u>2018.</u>

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

<u>Information</u> <u>Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).</u>

1^{re} partie

Des questions en lien avec les rapports d'inspections des bacs et l'année de référence des critères de performance, au niveau de la gestion des matières résiduelles, ont été posées par un membre de l'assistance.

<u>02-18-034A</u> <u>Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi d'un prêt.</u>

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

D'accorder un prêt de 22 500 \$ au dossier FLI 2016-10, avec une garantie hypothécaire en deuxième rang.

<u>02-18-035A</u> <u>Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi d'un prêt.</u>

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

❖ D'accorder un prêt relève de 25 000 \$ au dossier FLI 2018-01.

<u>02-18-036A</u> Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Modification aux modalités financières d'un prêt.

Considérant une révision de la structure financière du projet;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

D'augmenter le prêt de 40 000 \$ à 75 000 \$ au dossier FLI 2017-15, avec une garantie hypothécaire en deuxième rang.

Information Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Suivi.

Le CA prend acte des informations partagées sur le dossier FLI 2016-11.

En date du 24 janvier 2018, la disponibilité du FLI est de 870 697,58 \$ et celle du FLS de 269 557,44 \$.

<u>02-18-037A</u> Dossier de la connectivité – Appui financier pour le projet du GIRAT.

CONSIDÉRANT que le mandat du GIRAT est de :

- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications sur l'ensemble du territoire;
- Promouvoir une qualité de services et à des conditions techniques et financières comparables à celles offertes aux agglomérations urbaines canadiennes.

CONSIDÉRANT que le GIRAT œuvre depuis une dizaine d'années à l'aménagement d'un plan numérique visant à répondre aux besoins directs des institutions de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'organisme travaille maintenant à la mise en place d'un projet de construction de tours de télécommunication afin d'améliorer la couverture cellulaire dans l'ensemble de la région et ainsi offrir un service devenu essentiel alors que les technologies numériques sont en constant développement;

CONSIDÉRANT la volonté du GIRAT de travailler à mettre en place un réseau de tours de communications pour assurer une couverture intégrale du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et le parc La Vérendry en téléphonie cellulaire et Internet mobile;

CONSIDÉRANT que le projet vise, sommairement à construire et gérer 8 tours d'une hauteur moyenne de cent mètres, ajouter des tours à relais et de permettre aux télécommunicateurs d'y installer leurs équipements pour obtenir le cellulaire 4G;

CONSIDÉRANT que le plan d'actions du GIRAT prévoit :

- Présenter un projet de desserte cellulaire sur l'ensemble du territoire;
- Valider les attentes et enjeux avec les organismes et acteurs de la région;
- Établir des propositions d'investissement en collaboration avec les partenaires;
- Déposer aux instances gouvernementales les demandes de financements avec l'appui confirmé des partenaires de la région (avril 2018).

CONSIDÉRANT que lors de la dernière rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, les préfets présents ont statué sur l'importance d'agir dans les meilleurs délais pour soutenir le projet du GIRAT afin de s'assurer que le dossier sera complet pour présentation d'une demande de financement auprès des instances gouvernementales au printemps 2018;

CONSIDÉRANT que le GIRAT estime à environ 96 500 \$ le coût de leur étude pour rencontrer les objectifs de leur plan d'actions;

CONSIDÉRANT que les préfets ont établi un partage des coûts de cette étude au prorata de la population de chaque territoire de MRC;

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

D'autoriser le soutien financier auprès du GIRAT pour un montant maximum de 16 500 \$ (taxes en sus), selon le montant affecté de 50 000 \$ pour les projets d'Internet haute vitesse au Fonds de développement des territoires (FDT).

Cet engagement financier est conditionnel à la participation d'au moins 4 des 5 MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au soutien au projet du GIRAT.

<u>02-18-038A</u> Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – <u>Amélioration des chemins à Laniel – Reddition de comptes.</u>

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour des travaux réalisés sur le chemin de la Baie Dorval et le chemin du Ski conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 10 248,07 \$

Montant de la subvention: 10 000,00 \$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Dorval et le chemin du Ski dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

<u>02-18-039A</u>

Autorisation pour acceptation de deux offres de services pour la formation sur la gestion des lacs et cours d'eau au <u>Témiscamingue pour le milieu municipal.</u>

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du CA de la MRC tenu le 2 août 2017, par résolution n° 08-17-199A, les élus ont autorisé que la MRC procède à l'organisation et à la tenue d'une formation sur la gestion des lacs et des cours d'eau au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que suite aux démarches réalisées, les dates proposées par la FQM ne répondent pas aux attentes de la MRC et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que des démarches supplémentaires ont été faites et ont permis d'identifier d'autres formateurs potentiels ayant des disponibilités qui répondraient aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT les deux offres de services reçues permettant d'offrir une journée de formation sur le volet technique et l'autre journée sur le volet juridique;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

- D'octroyer à la firme Therrien Couture S.E.N.C.R.L., le contrat pour une formation concernant le volet juridique en matière de gestion des cours d'eau, au montant de 5 200 \$, taxes en sus;
- D'allouer un budget maximum de 5 000 \$ pour la formation sur le volet technique, l'offre de services de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec, devant être déposée dans les prochains jours;
- ❖ D'autoriser un budget de 1 400 \$ comprenant les frais de location de salle et les frais de repas pour l'ensemble des participants.

La formation sera dispensée sur 2 jours, soit une journée pour chaque volet. Les directions générales des municipalités locales, ainsi que les employés municipaux seront invités à ces formations.

<u>02-18-040A</u> Ajournement pour un huis clos.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

D'ajourner la séance pour un huis clos; il est 18 h 45.

<u>02-18-041A</u> <u>Réouverture de la séance.</u>

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

❖ De rouvrir la séance; il est 19 h 23.

<u>Information</u> (

Gestion RH - Présentation de la nouvelle politique salariale par la firme ayant réalisé le mandat.

Lors du huis clos, les membres du CA ont pris acte de la démarche ayant menée à la nouvelle politique salariale des employés, mandat confié à la firme CC Consultants et réalisée par Madame Mélanie Brunette.

<u>02-18-042A</u> Gestion RH - Autorisation pour aller en affichage de poste de commis-comptable.

Considérant que la charge de travail au service de la comptabilité s'est accrue au cours des dernières années;

Considérant que les ressources à l'interne qui fournissaient un support à la comptabilité n'ont désormais plus la disponibilité nécessaire;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

D'autoriser l'affichage de poste pour l'embauche d'un ou d'une commis-comptable à raison de 14 heures/semaine (2ºjours/semaine).

Cette charge salariale a été prévue au budget 2018.

<u>02-18-043A</u> Gestion RH - Formation sur l'évaluation municipale foncière pour un membre de l'équipe du service d'évaluation.

Considérant les besoins en formation identifiés lors de l'évaluation de la performance de l'année 2017;

Considérant la formation offerte par l'ADMQ – « Évaluation foncière municipale : la confection du rôle d'évaluation et sa continuité »;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

D'inscrire Monsieur Adoussalam Diallo à la formation « Évaluation foncière municipale : la confection du rôle d'évaluation et sa continuité », pour un montant de 423,00 \$, avant taxes.

<u>02-18-044A</u> Gestion RH - Nomination d'un représentant du CA sur le comité de gestion de changement.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

De nommer Monsieur Yves Ouellet, à titre de représentant élu sur le comité de gestion de changement.

Les autres membres du comité sont :

- Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers
- Caroline Gauthier, technicienne en évaluation
- Chaibou Achirou, agent de développement agricole
- Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation
- Lyne Gironne, directrice générale

<u>Information</u> Implantation d'un conseil sans papier – Recommandation auprès du conseil de la MRC.

Après échanges et discussions entre les membres du CA, il est convenu de reporter la décision à une séance ultérieure. Avant d'aller plus loin dans le processus, le CA souhaite en discuter avec le conseil de la MRC.

Entretemps, un sondage sera réalisé auprès des municipalités pour connaitre celles ayant déjà fourni un portable ou lpad à leurs élus.

<u>02-18-045A</u> Renouvellement de l'imprimante multifonction Xerox.

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 4 avril 2018;

Considérant que le service du secrétariat doit parfois imprimer de gros volumes de documents dans un court délai;

Considérant la proposition de la compagnie Xerox;

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- De remplacer le copieur actuel par un copieur de marque Xerox, modèle C8070. Ce copieur sera sous location pour un terme de 60 mois au coût mensuel de 269,31 \$. À cela s'ajoute le contrat de service tout inclus au coût de :
 - 0,7 cents/page (noir et blanc)
 - 6,4 cents/page (couleur)

<u>02-18-046A</u> Adoption d'une grille tarifaire pour l'application des articles 16 et 18 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Considérant les articles suivants l'extraits de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- Article 16 Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès du bien à l'évaluateur ou à son représentant agissant en vertu de l'article 15, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 50 000 \$.
- Article 18 Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien, dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles. Le propriétaire d'un terrain ou son mandataire doit, de la même façon, lorsqu'il s'y trouve un bien devant être porté au rôle au nom de son propriétaire en vertu du chapitre V, fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions et qui sont relatifs au propriétaire de ce bien. Commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 16 le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire qui, sans excuse légitime, ne fournit pas ou ne rend pas disponibles, selon la demande de l'évaluateur ou de son représentant, les renseignements visés aux premiers et deuxièmes alinéas, ou fournit ou rend disponibles de faux renseignements.

Considérant la résolution 01-18-010A adoptée par le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue à sa séance du 17 janvier 2018;

Considérant la problématique rencontrée par nos inspecteurs à l'évaluation qui se voient refuser l'accès à la propriété de certains contribuables;

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

❖ D'adopter la grille tarifaire suivante, dans l'application des articles 16 et 18 de la Loi sur la fiscalité municipale :

Amende prévue pour non-déclaration de travaux à la MRC de Témiscamingue (applicables aux propriétés dans le T.N.O. à l'exception du territoire de Laniel)				
Augmentation constatée de la valeur de la propriété	Amende			
0 à 9 999 \$	100 \$			
10 000 à 29 999 \$	250 \$			
30 000 à 49 999 \$	400 \$			
50 000 à 99 999 \$	800\$			
100 000 \$ et plus	1 600 \$			

Amende prévue pour refus d'accès à la propriété par l'inspecteur à l'évaluation de la MRC de Témiscamingue (applicable sur tout le territoire de la MRCT)				
Type d'offense	Amende			
1ière offense	100 \$			
Offenses successives	200 \$			

Des outils de communications seront mis en place pour bien expliquer auprès de la population, les raisons motivant l'application de ces deux articles de loi.

Information

Service d'évaluation – Dépôt du <u>rapport mensuel d'activités</u> ainsi que les <u>statistiques à jour des visites sur le site Web</u> de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du <u>rapport mensuel d'activités</u> ainsi que les <u>statistiques à jour des visites sur le site Web</u> de la MRCT.

<u>02-18-047A</u> Renouvellement d'adhésion pour l'année 2018.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRC de Témiscamingue auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2018 :
 - Association des techniciens en prévention incendie du Québec : 110,00 \$;

<u>Information</u>

Gestion de l'immeuble – Avis de non-renouvellement des baux par le CISSSAT pour les locaux situés au 2^e étage.

Le CA prend acte de l'avis de non-renouvellement des baux par le CISSSAT pour des locaux situés au 2e étage de l'immeuble de la MRC. Cet avis respecte le délai inscrit au bail liant les 2 organisations.

Un nouveau bail devra être signé pour mars 2019.

<u>02-18-048A</u>

<u>Dépôt</u> pour approbation des <u>comptes à payer</u> ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du <u>rapport budgétaire</u> de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des <u>comptes à payer</u> pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 76 683,46 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 263 100,73 \$, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2017.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 février 2018.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

02-18-049A

Certificat de conformité: approbation de la modification proposée par la municipalité de Duhamel-Ouest à son règlement de zonage (projet de règlement no. 267, premier projet adopté le 10 janvier 2018).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage no. 196 présentement en vigueur pour permettre les commerces (hébergement, restauration) en zone agricole;

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

D'approuver la modification présentée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (projet de règlement no. 267, premier projet adopté le 10 janvier 2018 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le projet de règlement no. 267 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du premier projet de règlement : 10 janvier 2018 Date de réception à la MRCT : 12 janvier 2018

02-18-050A

Vente pour taxes 2018 – Requêtes déposées pour retrait de deux immeubles du processus de vente.

Considérant que lors de la séance du comité administratif du 13° décembre 2017, une résolution autorisant la mise en vente pour non-paiement de taxes a été émise pour huit immeubles;

Considérant que parmi ces immeubles, deux occupants ont déposé une requête devant la Cour du Québec pour faire annuler la vente;

Considérant que ces propriétaires occupent des bâtiments en territoire public et attestent que ceux-ci sont reconnus par leur conseil de bande comme « camp de trappe » et utilisés pour des activités traditionnelles;

Considérant la rencontre ayant eu lieu le 5 février, entre la préfète, la direction générale de la MRC, le chef du Conseil de bande et des membres du conseil de bande de la communauté de Kebaowek;

Considérant qu'au terme de la rencontre, il a été convenu de faire rapport au comité administratif de la MRC, ainsi qu'auprès du conseil de la MRC, sur les suites à donner à ce dossier, notamment d'obtenir une rencontre avec le ministre Blanchette et le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffroy Kelley;

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

De suspendre la procédure de vente pour non-paiement de taxes pour les 2 dossiers suivants et radier, pour mauvaises créances, les taxes et intérêts pour l'année 2015, pour les deux dossiers suivants :

NOM	MATRICULE	2015	2016	2017	INTÉRÊTS 20-12-2017	TOTAL
LABELLE GHISLAIN	6486 87 9006	221,01 \$	377,98 \$	741,69 \$	204,20 \$	1 544,88 \$
FORTIN MARCEL	6785 21 9675	1 035,62 \$	620,76 \$	812,05 \$	576,94 \$	3 045,37 \$
		1 256,63 \$	998,74 \$	1 553,74 \$	781,14 \$	4590,25 \$

❖ De transmettre la résolution aux propriétaires concernés ainsi qu'auprès de la Commission scolaire Lac-Témiscamingue.

02-18-051A Formation Piwaseha.

CONSIDÉRANT que le service de formation continue de l'UQAT offre la formation Piwaseha;

CONSIDÉRANT que cette formation vise une meilleure compréhension du passé et des réalités d'aujourd'hui afin de mieux intervenir et de démontrer des comportements et d'acceptation quant aux différences culturelles. Elle favorise la prise de conscience des différents obstacles qui nuisent à la communication et aux relations avec les Autochtones;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Témiscamingue d'établir des bonnes relations avec les communautés autochtones situées sur son territoire, et ce, en tout respect à leurs différences culturelles;

CONSIDÉRANT que cette formation serait offerte au milieu municipal en tout premier lieu avec possibilité d'étendre le groupe aux entreprises;

CONSIDÉRANT que l'UQAT offre cette formation selon l'une des options suivantes : un frais d'inscription de 250 \$ par personne ou un montant forfaitaire de 3000 \$ pour tout groupe jusqu'à un maximum de 25 personnes;

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

❖ D'autoriser un budget de 3 000 \$ pour l'obtention de cette formation sous la base du montant forfaitaire, pris à même le poste budgétaire « Projets » - Gestion des ressources humaines.

La formation aura lieu à Ville-Marie (endroit à déterminer) le 23 février prochain, de 8h30 à 16h30.

<u>Information</u> <u>Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).</u>

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

<u>02-18-052A</u> Ajournement pour un huis clos.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} France Marion et résolu unanimement

❖ D'ajourner la séance pour un huis clos; il est 20 h 15.

02-18-053A Réouverture de la séance.

Il est proposé par M^{me} France Marion appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

❖ De rouvrir la séance; il est 20 h 58.

Information

Gestion RH - Offre de services en gestion de la performance organisationnelle de SMI Performance.

Les membres du CA conviennent de reporter la décision sur le présent point à une séance ultérieure.

02-18-054A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée.

N. B.: Prochaines réunions :

Conseil de la MRC : 21 février 2018
Comité administratif : 7 mars 2018

Il est 20 h 58.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.